

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or



Les activités EPS à taux d'encadrement renforcés

Quand? Comment?

Claire VAUTRAIN, CPC Châtillon-sur-Seine



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Les activités à taux d'encadrement renforcé

Une circulaire

Écoles maternelles et élémentaires publiques

Encadrement des activités physiques et sportives

NOR: MENE1717944C

circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017

MEN - DGESCO B3-3 - MS

Responsabilités

adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux pectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux préfètes et préfets de région ; aux préfètes et préfets de département ; aux directrices et directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; aux directrices et directeurs des directions de la jeunesse, des et de la cohésion sociale ; aux directrices et directeurs départementaux de la cohésion et de la protection des populations ; aux directrices et directeurs départementaux de la on sociale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs

agogiques régionaux en EPS; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale

Taux d'encadrement

Attention aux activités à taux d'encadrement renforcé lors d'une sortie à la journée : les intervenants doivent être agréés comme un IETS

Responsabilité du directeur engagé

Les activités à taux d'encadrement renforcé

Une circulaire

Les activités

Même dans le cas d'une sortie scolaire à la journée

- ski et activités en milieu enneigé (raquettes, luge par exemple);
- sescalade et activités assimilées ;
- 🔖 randonnée en montagne ;
- tir à l'arc;
- ♦ VTT et cyclisme sur route ;
- ⇔ sports équestres ;
- spéléologie (classes I et II uniquement);
- activités aquatiques et subaquatiques (sauf pour ce qui concerne l'enseignement de la natation qui relève de la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 relative à l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés);
- sactivités nautiques avec embarcation.



Activité acrobranche

- Activité qui n'est plus conventionnée en Côte d'Or : plus aucun centre agréé dans le 21 malgré une règlementation très stricte : ligne de vie type continue, de mousqueton (E ou D)...
- RESPONSABILITE DU DIRECTEUR pour une sortie à la journée



Les activités à taux d'encadrement renforcé

Encadrement

Taux réglementaires

Le taux d'encadrement minimum pour ces activités est le suivant :

Élèves de maternelle ou de section enfantine

Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.

Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

Élèves d'élémentaire

Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.

Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Minimum ne veut pas dire suffisant

🤝 Exemple de l'activité « équitation » :

- Si milieu fermé (type manège) : taux OK
- Si randonnée / balade : 1 intervenant pour 2 poneys minimum

🔖 Exemple de l'activité « natation » :

En maternelle, si deux ateliers de 6 élèves: 2 intervenants / ateliers minimum

Les activités à taux d'encadrement renforcé

Intervenant Agréé

Des intervenants qualifiés

ET / OU

- Carte professionnelle
- Diplôme spécifique à l'activité : brevet d'état...
- Us sont réputés agréés
- Demander les photocopies des diplômes pour vérification auprès du CPC

Attention un éducateur / un animateur sans carte prof. n'est pas réputé agréé

Des parents agréés B2

HONORABILITE

- Un agrément délivré par la CPC
- Validité 5 ans

DELAI: 6 semaines



CONTACTER LA CPC de secteur

Même dans le cas d'une sortie scolaire à la journée



nentaux

Les activités à taux d'encadrement renforcé

Les agréments – B2



Natation

Une formation théorique d'1h

Vélo

Un test de mise en pratique d'1h

Les autres activités à taux renforcé

Une formation théorique d'1h

Même dans le cas d'une sortie scolaire à la journée